



Focus n° 13 –
31/05/12

- ▶ [La simplification administrative en hausse grâce à la carte eID](#)
- ▶ [Utilisez votre carte eID pour signaler votre arrivée à l'hôpital](#)

[La Direction générale Institutions et Population](#) :

- est un département du Service public fédéral Intérieur
- produit et gère la carte d'identité électronique, la carte d'étranger et la Kids-ID
- gère le Registre national
- veille au bon déroulement démocratique des élections.



Envoyez toutes vos questions et remarques sur cette newsletter [en cliquant ici](#)

ou par E-mail : Koen.Schuyten@rrn.fgov.be



eID

La simplification administrative en hausse grâce à la carte eID

La carte d'identité électronique ou eID a été introduite en 2004. Le développement de la carte eID s'inscrit dans le cadre de l'e-Gouvernement qui a pour but de faciliter la vie du citoyen en limitant les tracas administratifs. A mesure que le nombre de Belges en possession d'une carte eID croissait, de plus en plus d'applications eID voyaient le jour.

L'application Mon Dossier était l'une des premières applications eID permettant de consulter ses données personnelles dans certaines banques de données et ce, au moyen de sa carte d'identité électronique. En l'occurrence, il s'agit des données personnelles au Registre national. Mon Dossier existe depuis août 2004.

Grâce à 'Mon Dossier', vous pouvez imprimer certaines attestations (par exemple, une attestation de composition de ménage, un certificat de vie, ...) et vous ne devez plus vous rendre à l'administration communale à cette fin. Depuis décembre 2004, il est même possible de vérifier qui a consulté votre dossier au Registre national au cours des six mois écoulés. L'utilisation de l'application Mon dossier a connu chaque année une forte augmentation et ce, depuis son introduction en 2004. De 72.375 consultations en 2006 à plus de 186.301 consultations en 2008 pour atteindre le nombre de 281.384 en 2011. Vous trouverez Mon Dossier en cliquant sur <https://mondossier.rn.fgov.be>

L'exemple de Mon Dossier a été rapidement suivi par d'autres organisations ayant développé des applications similaires.

Au moyen de votre carte eID, vous pouvez également consulter votre dossier en ligne auprès des mutualités. Tant les mutualités chrétiennes que socialistes, libérales, neutres et libres offrent cette possibilité.

Le SPF Finances propose également différentes applications utilisant la carte eID. Tax-on-Web est de loin la plus connue. Compléter sa déclaration fiscale en ligne offre de nombreux avantages en comparaison avec la version papier. C'est plus rapide, de nombreux montants sont déjà pré-remplis, le délai de renvoi de la déclaration est plus long et vous ne devez plus vous rendre à votre bureau des contributions. Par la suite, vous pouvez également suivre à tout

moment le statut de votre déclaration fiscale. Le nombre d'utilisateurs de Tax-on-Web a fortement augmenté ces dernières années. Chaque année, le SPF Finances reçoit 6 millions de déclarations dont environ la moitié sont rentrées par la voie électronique en 2011. Un tiers des déclarations rentrées par la voie électronique (1.104.029) sont renvoyées par le citoyen lui-même. En 2011, l'utilisation de la carte eID a, pour la première fois, été supérieure à celle d'un token. 50.6% des citoyens ont rentré leur déclaration fiscale au moyen de leur carte eID.

Enfin, en utilisant l'application MyMinFin, vous pouvez également consulter vos informations financières personnelles au moyen de votre carte eID.

eID

Utilisez votre carte eID pour signaler votre arrivée à l'hôpital

Depuis début mai, les patients de l'AZ Lokeren peuvent signaler leur arrivée en utilisant un tout nouvel automate équipé d'un écran tactile. A cette fin, ils doivent utiliser leur carte d'identité électronique. Le patient suit les instructions et reçoit les étiquettes nécessaires; il peut ensuite se rendre dans la salle d'attente.

Les premières réactions sont déjà très positives. "Pendant la phase de lancement, nous avons installé une personne de l'accueil près de l'automate afin de guider les patients. La réaction était en général très positive", déclare Annelore Van Eeghem, IT-manager à l'AZ Lokeren.

"L'automate était à peine installé que 40 à 50 patients y signalaient déjà leur arrivée chaque jour. Notre objectif est que 60% des patients signalent leur arrivée de cette manière", a ajouté Annelore Van Eeghem.

Cet automate est provisoirement réservé aux patients ayant pris un rendez-vous mais nous devrions étendre ce service à l'avenir. Un système d'agenda devrait ainsi y être associé à court terme. Grâce à ce système d'agenda, le docteur peut, depuis son ordinateur, avoir un aperçu des patients ayant déjà signalé leur présence.

Source: De Standaard + entretien téléphonique avec Annelore Van Eeghem (IT-manager AZ Lokeren)

[top](#)